

COMMUNIQUE LRF

ENTENTE DE JEUNES

SAISON 2020

La Ligue Réunionnaise de Football informe l'ensemble des clubs de R1, R2, R3, R1F que des Ententes peuvent être créées par les clubs en difficultés dans les catégories de jeunes notamment **AVANT LE DEBUT DES COMPETITIONS JEUNES**. Les clubs peuvent donc prendre contact avec le Service Compétitions de la Ligue pour connaître ceux de sa région disposant des catégories qui le concernent.

Les clubs demandeurs peuvent se mettre d'accord avec un autre club de même division ou autre et ce dans une catégorie déterminée.

Le club demandeur jouera dans la division et poule du club support, c'est-à-dire, le club qui accueille, sauf si le demandeur est dans une division supérieure.

Chaque club conserve son identité et joue avec ses licences mais le club support garde ses couleurs d'équipement qu'il fournira au club demandeur.

Le club support, sauf exception, est celui qui possède le plus de licenciés dans sa catégorie et va permettre au club choisi d'être en règle en présentant :

- 4 joueurs licenciés minimum si l'Entente concerne les compétitions à 8,
- 6 joueurs licenciés minimum si l'Entente concerne les compétitions à 11

Les éducateurs des clubs de l'Entente doivent être présents sur le banc de touche.

Concernant les forfaits, il sera fait application des articles 16 et 17 des Règlements Généraux de la LRF saison 2020.

Concernant les matchs de Coupe Jeunes les clubs en Entente peuvent participer.

Les ententes sont annuelles et doivent être renouvelées chaque saison.

En cas de Forfait Général de l'Entente, les 2 clubs seront concernés par les sanctions administratives et/ou sportives.